

NOTIFICATION D'UNE DÉCISION DÉFINITIVE
NOTIFIÉ AU BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI) SELON L'ART.5 DE L'ARRANGEMENT DE
MADRID ET DU PROTOCOL RELATIF A CET ARRANGEMENT

I. ADMINISTRATION QUI NOTIFIE LA DECISION FINALE : ROUMANIE
OFFICE D'ETAT POUR LES INVENTIONS ET LES MARQUES
SECTION DE RECHERCHE ET D'EXAMEN DES MARQUES
BUCAREST, 5, rue Ion Ghica, Secteur 3, P.O.Box 52, Code 030044
Téléphone : (00401) 315.90.66, Fax : (00401) 312.38.19, http : //www.osim.ro

II. NUMERO DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL : 712.220

**III. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL : PLUS
SUPERMERCADOS, S.A. Avda. Cataluña, 37-39 E-28700 SAN SEBASTIAN DE
LOS REYES (MADRID) (ES), ESPAGNE**

**IV. Après l'examen des documents concernant l'enregistrement international mentionné,
par l'examineur: ANASTASIA NICOLA**
L'Administration de Roumanie décide:

A. ADMISSION
 TOTALE
 PARTIELLE

B. REFUS TOTAL
(En cas de refus voir les motifs du refus provisoire)

C. RENNONCIATION A LA PROTECTION

V. MOTIVATION DE LA DECISION DÉFINITIVE :

- ARGUMENTS
- CONSENTEMENT DU TITULAIRE DE LA MARQUE OPPOSEE
- LIMITATION SELON L'ACCORD DU TITULAIRE
- DISCLAIMER
- ON N'A PAS REPONDU DANS LE DELAI PREVU PAR L'ARTICLE 22

ALINEAT 3 DE LA LOI 84/1998.

LE TITULAIRE A RENNONCE A LA PROTECTION, conformément a l'article 44 de la Loi no. 84/1998 et a l'adresse du titulaire no. / , pour tous les produits et/ou les services de la liste.

AUTRES MOTIFS- Les arguments presentes ne sont pas de nature a nous faire renoncer aux motifs invoques dans l'avis de refus provisoire

MOTIFS ABSOLUTS
Loi no. 84 /1998, art. 5

MOTIFS RELATIFS - MARQUE ANTERIEURE : M.I.-159.961/25.02.1952
- 3 SUISSES FRANCE (Société en commandite simple) 4, place de la République,
F-59170 CROIX (FR), FRANCE
Loi no. 84 /1998, art. 6 C

VI. Recours contre le refus définitif pourra être présenté:

Le titulaire de l'enregistrement peut, conformément à l'extrait de la loi No. 84/1998 sur les marques et les indications géographiques faire valoir ses raisons contre l'avis de refus définitif dans le délai de trois mois à compter de la réception du présent avis de refus définitif;

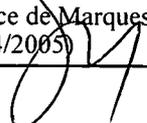
La contestation contre l'avis de refus définitif devra être faite dans le délai ci-dessus indiqué par l'intermédiaire d'un mandataire local agréé par l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques de Roumanie .

Le texte de la Loi No. 84/1998 a été publié dans le Journal Officiel de Roumanie No. 161 du 23 avril 1998.

VII. DATE A LA QUELLE A ETE PRONONCE LA RESOLUTION DÉFINITIVE : 1508-2005-2/30.05.2006

SIGNATURE OU SCEAU OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION DE ROUMANIE :

S. Cocos
Chef service de Marques
(Ord.4/2005)



159961

151 Date of the registration

25.02.1952

180 Expected expiration date of the registration/renewal

25.02.2012

270 Language of the application

French

Current Status**732 Name and address of the holder of the registration**

3 SUISSES FRANCE

(Société en commandite simple)

4, place de la République,

F-59170 CROIX (FR)

811 Contracting State of which the holder is a national

FR

740 Name and address of the representative

BREESE DERAMBURE MAJEROWICZ

38, avenue de l'Opéra

F-75002 Paris (FR)

770 Name and address of the previous holder

3 SUISSES FRANCE, Société anonyme

4, place de la République,

CROIX (FR)

540 Mark**3 SUISSES****511 International Classification of Goods and Services for the Purposes of the Registration of Marks (Nice Classification)**

- 01 Produits d'entretien pour métaux; colles, mastics.
- 02 Produits d'entretien pour métaux; couleurs pour le bâtiment; vernis et accessoires; mastics; produits d'entretien; encres à imprimer; couleurs fines et accessoires pour la peinture.
- 03 Savons d'industrie ou de ménage, substances pour lessiver, blanchir, nettoyer et détacher; papiers, toiles et substances à polir, cires, encaustiques, produits d'entretien; cirages pour cuirs; parfumerie, savons.
- 04 Cires, graisses pour cuirs, chandelles, bougies, veilleuses et mèches.
- 05 Insecticides, produits pharmaceutiques spéciaux ou non, objets pour pansements, désinfectants, produits vétérinaires.
- 06 Quincaillerie, ferronnerie, serrurerie, clouterie, vis et boulons, chaînes, ferblanterie, bimbeloterie, articles de chasse; objets d'art et d'ornement sculptés.
- 07 Machines-outils, machines à coudre et leurs organes, meules diverses, filtres.
- 08 Outils à main; meules diverses; coutellerie, instruments tranchants, armes blanches; articles de chasse.
- 09 Électricité (appareils et accessoires); filtres, extincteurs; instruments pour les sciences, l'optique, photographies, phonographes, cinématographes, poids et mesures, balances.
- 10 Corsets, instruments et appareils de chirurgie, de médecine, de pharmacie, d'orthopédie.
- 11 Appareils pour bains et douches; filtres, articles d'éclairage, de chauffage, de cuisson.
- 12 Chaînes.
- 13 Articles de chasse.
- 14 Horlogerie, chronométrie; articles pour cuisines, filtres; bijouterie, orfèvrerie, joaillerie, en vrai ou en faux; bimbeloterie, articles pour fumeurs; objets d'art et d'ornement sculptés.
- 15 Instruments de musique en tous genres.
- 16 Colles, cartes à jouer, imprimés, papiers, cartons, papeterie, librairie, articles de bureau, encres à écrire, à tampon, reliures, articles de réclame, accessoires pour la peinture, matériel pour le modelage, moulage; objets d'art, peints, gravés, lithographiés, caractères d'imprimerie; matériel d'enseignement; modèles, cartes, plans.

17 Mastics.**18** Peaux, cannes, parapluies, parasols; articles de voyage; maroquinerie.**19** Bimbeloterie, objets d'art et d'ornement sculptés.**20** Ébénisterie, meubles, encadrements; lits, literie confectionnée, glace, miroirs, boissellerie, vannerie commune, éventails, bimbeloterie, vannerie fine; objets d'art et d'ornement sculptés; mobilier d'école, de gymnastique.**21** Peaux, poils; articles pour cuisines, filtres, verrerie, cristaux, porcelaines, faiences, poteries; brosse, balais, bimbeloterie, peignes, éponges et autres accessoires de toilette; objets d'art et d'ornement sculptés.**22** Poils, crins, laines, soies, plumes à l'état brut; plumes, duvets, laines et crins préparés pour la literie; tentes et bâches; articles de pêche.**23** Fils de laine ou de poil; fils de soie naturelle; fils de chanvre, lin, jute et autres fibres, rayonne; fils de coton.**24** Literie confectionnée; tissus de laine ou de poil; tissus de soie naturelle; tissus de chanvre, lin, jute et autres fibres, rayonne; tissus de coton; toiles cirées.**25** Vêtements confectionnés en tous genres; chapellerie, modes, bonneterie, ganterie, corsets, chaussures en tous genres.**26** Plumes de parure, fleurs artificielles; broderies, passementeries, galons, boutons, dentelles, rubans, mercerie, aiguilles, épingles.**27** Papiers peints et succédanés pour tentures murales, paillassons, nattes, toiles cirées, huilées, caoutchoutées, linoléum, tapis.**28** Jouets, jeux divers, articles de pêche, de chasse et de sport; mobiliers de gymnastique.**29** Viande, poisson, volailles, oeufs, gibier à l'état frais; conserves alimentaires, salaisons; légumes, fruits secs; beurres, fromages, graisses, huiles comestibles; confitures; articles d'épicerie; substances alimentaires.**30** Vinaigres, sel, condiments, levures, glace à rafraîchir; pain, pâtes alimentaires, pâtisserie, confiserie, chocolats, cacao, sucres, miel, denrées coloniales, épices, thés, cafés ou succédanés; articles d'épicerie; substances alimentaires.**31** Légumes, fruits frais; denrées coloniales; articles d'épicerie, produits alimentaires pour les animaux, substances alimentaires.**32** Bières; eaux minérales et gazeuses, limonades, sirops.**33** Vins, vins mousseux, cidres, alcools et eaux-de-vie, liqueurs spiritueuses diverses.**34** Articles pour fumeurs; papiers et cigarettes, tabacs fabriqués.**821 Basic application**

FR, 05.01.1966, 10 411

822 Basic registration

FR, 05.01.1966, 707 861

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

BG - BX - CZ - DE - HR - HU - IT - LI - MA - MC - MK - PL - RO - RU - SI - SK - SM - UA - YU

Registration**450 Publication number and date**

1972/2 LMi, 01.04.1972

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

BX - CS - HU - IT - LI - MA - MC - RO - SM - TN - YU

580 Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)

30.03.1972

Partial provisional refusal of protection

HU

Peaux, poils, crins, laines, soies, plumes à l'état brut; savons d'industrie ou de ménage, substances pour lessiver, blanchir, nettoyer et détacher; outils à main, machines-outils, machines à coudre et leurs organes, meules diverses; électricité (appareils et accessoires); horlogerie, chronométrie; quincaillerie, ferronnerie, serrurerie, clouterie, vis et boulons, chaînes, papiers, toiles et substances à polir, produits d'entretien pour métaux; couleurs pour le bâtiment, vernis et accessoires, cires, encaustiques et colles, mastics, produits d'entretien; papiers peints et succédanés pour tentures murales; ébénisterie, meubles, encadrements; lits, literie confectionnée, plumes, duvets, laines et crins préparés pour la literie; ferblanterie, articles pour cuisines, appareils pour bains et douches, filtres, extincteurs; articles d'éclairage, de chauffage, de cuisson; verrerie, cristaux, glaces, miroirs; porcelaines, faiences, poteries; coutellerie, instruments tranchants, armes blanches; boissellerie, brosse, balais, paillassons, nattes, vannerie commune; fils et tissus de laine ou de poil; fils et tissus de soie naturelle; fils

et tissus de chanvre, lin, jute et autres fibres, rayonne; fils et tissus de coton; vêtements confectionnés en tous genres; chappellerie, modes, plumes de parure, fleurs artificielles; broderies, passementeries, galons, boutons, dentelles, rubans; bonneterie, ganterie, mercerie, corsets, aiguilles, épingles; chaussures en tous genres, cirages et graisses pour cuirs, produits d'entretien; cannes, parapluies, parasols, articles de voyage; tentes et bâches, toiles cirées, huilées, caoutchoutées, linoléum, tapis; bijouterie, orfèvrerie, joaillerie, en vrai ou en faux; maroquinerie, éventail, bimbelerie, vannerie fine; parfumerie, savons, peignes, éponges et autres accessoires de toilette; articles pour fumeurs, papiers et cigarettes, tabacs fabriqués; jouets, jeux divers, cartes à jouer, articles de pêche, de chasse et de sport; viandes, poissons, volailles, oeufs, gibier à l'état frais; conserves alimentaires, salaisons; légumes, fruits, frais ou secs; beurres, fromages, graisses, huiles comestibles, vinaigres, sel, condiments, levures, glace à rafraîchir; pain, pâtes alimentaires, pâtisserie, confiserie, chocolats, cacao, sucres, miel, confitures; denrées coloniales, épices, thés, cafés ou succédanés; vins, vins mousseux, cidres, bières, alcools et eaux-de-vie, liqueurs spiritueuses diverses; eaux minérales et gazeuses, limonades, sirops; articles d'épicerie, chandelles, bougies, veilleuses et mèches, insecticides; produits alimentaires pour les animaux; substances alimentaires; imprimés, papiers, cartons, papeterie, librairie, articles de bureau, encres à écrire, à imprimer, à tampon, reliures; couleurs fines et accessoires pour la peinture, matériel pour modelage, moulage; objets d'art et d'ornement sculptés, peints, gravés, lithographiés, caractères d'imprimerie; instruments pour les sciences, l'optique, photographies, phonographes, cinématographes, poids et mesures, balances; instruments de musique en tous genres; matériel d'enseignement: modèles, cartes, plans, mobilier d'école, de gymnastique; instruments et appareils de chirurgie, de médecine, de pharmacie, d'orthopédie; produits pharmaceutiques spéciaux ou non, objets pour pansements, désinfectants, produits vétérinaires (Cl. 1 à 34).

Other final decision

CS

Peaux, poils, crins, laines, soies, plumes à l'état brut; savons d'industrie ou de ménage, substances pour lessiver, blanchir, nettoyer et détacher; outils à main, machines-outils, machines à coudre et leurs organes, meules diverses; électricité (appareils et accessoires); horlogerie, chronométrie; quincaillerie, ferronnerie, serrurerie, clouterie, vis et boulons, chaînes, papiers, toiles et substances à polir, produits d'entretien pour métaux; couleurs pour le bâtiment, vernis et accessoires, cires, encaustiques et colles, mastics, produits d'entretien; papiers peints et succédanés pour tentures murales; ébénisterie, meubles, encadrements; lits, literie confectionnée, plumes, duvets, laines et crins préparés pour la literie; ferblanterie, articles pour cuisines, appareils pour bains et douches, filtes, extincteurs; articles d'éclairage, de chauffage, de cuisson; verrerie, cristaux, glaces, miroirs; porcelaines, faïences, poteries; coutellerie, instruments tranchants, armes blanches; boissellerie, broserie, balais, paillasons, nattes, vannerie commune; fils et tissus de laine ou de poil; fils et tissus de soie naturelle; fils et tissus de chanvre, lin, jute et autres fibres, rayonne; fils et tissus de coton; vêtements confectionnés en tous genres; chapellerie, modes, plumes de parure, fleurs artificielles; broderies, passementeries, galons, boutons, dentelles, rubans; bonneterie, ganterie, mercerie, corsets, aiguilles, épingles; chaussures en tous genres, cirages et graisses pour cuirs, produits d'entretien; cannes, parapluies, parasols; tentes et bâches, toiles cirées, huilées, caoutchoutées, linoléum, tapis; bijouterie, orfèvrerie, joaillerie, en vrai ou en faux; maroquinerie, éventail, bimbelerie, vannerie fine; parfumerie, savons, peignes et autres accessoires de toilette; articles pour fumeurs, papiers et cigarettes, tabacs fabriqués; jouets, jeux divers, cartes à jouer; viandes, poissons, volailles, oeufs, gibier à l'état frais; conserves alimentaires, salaisons; légumes, fruits, frais ou secs; beurres, fromages, graisses, huiles comestibles, vinaigres, sel, condiments, levures, glace à rafraîchir; pain, pâtes alimentaires, pâtisserie, confiserie, chocolats, cacao, sucres, miel, confitures; denrées coloniales, épices, thés, cafés ou succédanés; vins, vins mousseux, cidres, bières, alcools et eaux-de-vie, liqueurs spiritueuses diverses; eaux minérales et gazeuses, limonades, sirops; articles d'épicerie, chandelles, bougies, veilleuses et mèches, insecticides; produits alimentaires pour les animaux; substances alimentaires; imprimés, papiers, cartons, papeterie, librairie, encres à écrire, à imprimer, à tampon, reliures; couleurs fines et accessoires pour la peinture, matériel pour modelage, moulage; objets d'art et d'ornement sculptés, peints, gravés, lithographiés, caractères d'imprimerie; instruments pour les sciences, l'optique, photographies, phonographes, cinématographes, poids et mesures, balances; instruments de musique en tous genres; matériel d'enseignement: modèles, cartes, plans, mobilier d'école, de gymnastique; instruments et appareils de chirurgie, de médecine, de pharmacie, d'orthopédie; produits pharmaceutiques spéciaux ou non, objets pour pansements, désinfectants, produits vétérinaires (Cl. 1 à 34).

Subsequent designation

- 450 Publication number and date
1990/3 LMi, 15.05.1990
- 831 Designation(s) under the Madrid Agreement
BG - DD - DE
- 851 Limitation of the list of goods and services
BG - DD - DE

Peaux, poils, soies, plumes à l'état brut; savons d'industrie ou de ménage, substances pour lessiver, blanchir, nettoyer et détacher; outils à main, machines-outils, machines à coudre et leurs organes, meules diverses; électricité (appareils et accessoires); horlogerie, chronométrie; quincaillerie, ferronnerie, serrurerie, clouterie, vis et boulons, chaînes, toiles et substances à polir; couleurs pour le bâtiment, vernis et accessoires, cires,

encaustiques et colles, mastics, produits d'entretien; papiers peints et succédanés pour tentures murales; ébénisterie, meubles, encadrements; lits, literie confectionnée, plumes, duvets, laines et crins préparés pour la literie; ferblanterie, articles pour cuisines, appareils pour bains et douches, filtres, extincteurs; articles d'éclairage, de chauffage, de cuisson; verrerie, cristaux, glaces, miroirs; faïences, poteries; coutellerie, instruments tranchants, armes blanches; broserie, balais, paillassons, nattes, vannerie commune; tissus de laine ou de poil; fils et tissus de soie naturelle; fils et tissus de chanvre, lin, jute et autres fibres, rayonne; fils et tissus de coton; vêtements confectionnés en tous genres; chapellerie, modes, plumes de parure, fleurs artificielles; broderies, passementeries, galons, boutons, dentelles, rubans; bonneterie, ganterie, mercerie, corsets, aiguilles, épingles; chaussures en tous genres, cirages et graisses pour cuirs; cannes, parapluies, parasols, articles de voyage; tentes et bâches, toiles cirées, huilées, caoutchoutées, linoléum, tapis; orfèvrerie, joaillerie, en vrai ou en faux; maroquinerie, éventail, bibeloterie, vannerie fine; parfumerie, peignes, éponges et autres accessoires de toilette; articles pour fumeurs, papiers et cigarettes, tabacs fabriqués; jouets, jeux divers, cartes à jouer, articles de pêche, de chasse et de sport; viandes, poissons, volailles, oeufs, gibier à l'état frais; conserves alimentaires, salaisons; légumes, fruits, frais ou secs; beurres, fromages, graisses, huiles comestibles, vinaigres, sel, condiments, levures, glace à rafraîchir; pain, pâtes alimentaires, pâtisserie, confiserie, chocolats, cacao, sucres, miel, confitures; denrées coloniales, épices, thés, cafés ou succédanés; vins, vins mousseux, cidres, bières, alcools et eaux-de-vie, liqueurs spiritueuses diverses; eaux minérales et gazeuses, limonades, sirops; articles d'épicerie, chandelles, bougies, veilleuses et mèches, insecticides; produits alimentaires pour les animaux; substances alimentaires; imprimés, papiers, cartons, papeterie, librairie, articles de bureau, encres à écrire, à imprimer, à tampon, reliures, articles de réclame; couleurs fines et accessoires pour la peinture, matériel pour modelage, moulage; objets d'art sculptés, peints, gravés, lithographiés, caractères d'imprimerie; instruments pour les sciences, photographies, phonographes, cinématographes, poids et mesures, balances; instruments de musique en tous genres; matériel d'enseignement: cartes, plans, mobilier d'école et de gymnastique; instruments et appareils de chirurgie, de médecine, de pharmacie, d'orthopédie; produits pharmaceutiques spéciaux ou non, objets pour pansements, désinfectants, produits vétérinaires (Cl. 1 à 11, 14 à 16, 18 à 34).

580 Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)

20.04.1990

891 Date of subsequent designation (Rule 24(6) of the Common Regulations)

08.03.1990

Total provisional refusal of protection

DD

450 Publication number and date

Before April 1st, 1996, provisional refusals were not published

Renewal

450 Publication number and date

1992/2 LMi, 14.04.1992

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

BG - BX - CS - HU - IT - LI - MA - MC - RO - SM - YU

Designated contracting party(ies) which has not been the subject of a renewal (Rule 31(4)(b))

TN

Continuation of effect

450 Publication number and date

1993/5 LMi, 16.07.1993

833 Interested Contracting Party(ies)

HR - SI

580 Date of recording

21.04.1993

Continuation of effect

450 Publication number and date

1993/8 LMi, 18.10.1993

833 Interested Contracting Party(ies)

CZ - SK

580 Date of recording

12.08.1993

Continuation of effect**450 Publication number and date**

1994/2 LMi, 19.04.1994

833 Interested Contracting Party(ies)

MK

580 Date of recording

17.02.1994

Subsequent designation**450 Publication number and date**

1994/4 LMi, 20.06.1994

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

DE

580 Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)

03.05.1994

891 Date of subsequent designation (Rule 24(6) of the Common Regulations)

14.04.1994

Total provisional refusal of protection

DE

450 Publication number and date

Before April 1st, 1996, provisional refusals were not published

Other final decision

DE

450 Publication number and date

1997/1 Gaz, 27.02.1997

Admis pour tous les produits.

Subsequent designation**450 Publication number and date**

2005/28 Gaz, 18.08.2005

831 Designation(s) under the Madrid Agreement

PL - RU - UA

851 Limitation of the list of goods and services

PL - RU - UA

List limited to:

- 02 Produits d'entretien pour métaux, couleurs pour le bâtiment, vernis et accessoires, mastics, produits d'entretien, encres à imprimer, couleurs fines et accessoires pour la peinture.
- 03 Savons d'industrie ou de ménage, substances pour lessiver, blanchir, nettoyer et détacher, papiers, toiles et substances à polir, cires, encaustiques, produits d'entretien, cirages pour cuirs, parfumerie, savons.
- 04 Cires, graisses pour cuirs, chandelles, bougies, veilleuses et mèches.
- 05 Insecticides, produits pharmaceutiques spéciaux ou non, objets pour pansements, désinfectants, produits vétérinaires.
- 06 Quincaillerie, ferronnerie, serrurerie, clouterie, vis et boulons, chaînes, ferblanterie, binteloterie, articles de chasse, objets d'art et d'ornement sculptés.
- 07 Machines-outils, machines à coudre et leurs organes, meules diverses, filtres.
- 08 Outils à main, meules diverses, coutellerie, instruments tranchants, armes blanches, articles de chasse.
- 09 Electricité (appareils et accessoires), filtres, extincteurs, instruments pour les sciences, l'optique, photographies, phonographes, cinématographes, poids et mesures, balances.
- 10 Corsets, instruments et appareils de chirurgie, de médecine, de pharmacie, d'orthopédie.

-
- 11 Appareils pour bains et douches, filtres, article d'éclairage, de chauffage, de cuisson.
- 12 Chaînes.
- 13 Articles de chasse.
- 14 Horlogerie, chronométrie, articles pour cuisines, filtres, bijouterie, orfèvrerie, joaillerie, en vrai ou en faux, bibeloterie, articles pour fumeurs, objets d'art et d'ornement sculptés.
- 15 Instruments de musique en tous genres.
- 18 Peaux, cannes, parapluies, parasols, articles de voyage, maroquinerie.
- 20 Ebénisterie, meubles, encadrements, lits, literie confectionnée, glace, miroirs, boissellerie, vannerie commune, éventails, bibeloterie, vannerie fine, objets d'art et d'ornement sculptés, mobilier d'école, de gymnastique.
- 21 Peaux, poils, articles pour cuisines, filtres, verrerie, cristaux, porcelaines, faïences, poteries, broserie, balais, bibeloterie, peignes, éponges et autres accessoires de toilette, objets d'art et d'ornement sculptés.
- 22 Poils, crins, laines, soies, plumes à l'état brut, plumes, duvets, laines et crins préparés pour la literie, tentes et bâches, articles de pêche.
- 23 Fils de laine ou de poil, fils de soie naturelle, fils de chanvre, lin, jute et autres fibres, rayonne, fils de coton.
- 26 Plumes de parure, fleurs artificielles, broderies, passementeries, galons, boutons, dentelles, rubans, mercerie, aiguilles, épingles.
- 27 Papiers peints et succédanés pour tentures murales, paillassons, nattes, toiles cirées, huilées, caoutchoutées, linoléum, tapis.
- 28 Jouets, jeux divers, articles de pêche, de chasse et de sport, mobiliers de gymnastique.
- 29 Viande, poisson, volailles, oeufs, gibier à l'état frais, conserves alimentaires, salaisons, légumes, fruits secs, beurres, fromages, graisses, huiles comestibles, confitures, articles d'épicerie, substances alimentaires.
- 30 Vinaigres, sels, condiments, levures, glace à rafraîchir, pain, pâtes alimentaires, pâtisserie, confiserie, chocolats, cacao, sucres, miel, denrées coloniales, épices, thés, cafés ou succédanés, articles d'épicerie, substances alimentaires.
- 31 Légumes, fruits frais, denrées coloniales, articles d'épicerie, produits alimentaires pour les animaux, substances alimentaires.
- 32 Bières, eaux minérales et gazeuses, limonades, sirops.
- 33 Vins, vins mousseux, cidres, alcools et eaux-de-vie, liqueurs spiritueuses diverses.
- 34 Articles pour fumeurs, papiers et cigarettes, tabacs fabriqués.
- 580 **Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts)**
28.07.2005
- 891 **Date of subsequent designation (Rule 24(6) of the Common Regulations)**
08.06.2005